

DIRECTIVES CONCERNANT LE TRANSPORT DE MATERIEL

pour les groupes en lice à la 16^e Gymnaestrada, du 7 au 13 juillet 2019 à Dornbirn

1. Introduction

Les abréviations figurant dans le règlement de la CG.19 font foi.

Le matériel comprend les engins accessoires, fantaisie et spéciaux ainsi que les accessoires utilisés par les groupes dans leurs productions.

2. Bases

- Règlement de la commission Gymnaestrada 2019 (CG.19)

3. Sens et but

Les Directives «Transport du matériel» constituent la base servant à préparer, emballer et transporter le matériel des groupes de production appartenant à la délégation officielle FSG de la Gymnaestrada 2019.

4. Transport du matériel à la Gymnaestrada

Ne vaut que pour le **matériel annoncé** et inscrit dans l'outil de saisie de la GM ou d'entente avec le groupe spécialisé du matériel.

4.1. Engins à main

Aucun engin à main n'est transporté par le service de transport groupé de la FSG.

4.2. Transport groupé par la FSG

Le GS des transports rassemble le matériel des différentes productions. Des accords spécifiques avec le GS des transports sont possibles.

4.3. Dates des transports groupés par la FSG

Vaut pour toute la Suisse.

Transport aller

Vendredi 5 juillet 2019 07h00 – 20h00

Les horaires de prise en charge sont convenus au préalable avec les responsables de groupe. Les différents groupes de production ont comme devoir de mettre à disposition un nombre suffisant d'aides pour le chargement sous peine de se voir facturer des heures pour travail supplémentaire.

Transport retour

Lundi 15 juillet 2019 07h00 – 20h00

Les horaires de livraison sont communiqués aux responsables de groupe au préalable. Ces derniers ont comme devoir de mettre à disposition un nombre suffisant d'aides pour le déchargement sous peine de se voir facturer des heures pour travail supplémentaire.

4.4. Disponibilités à Dornbirn

Samedi, 6 juillet 2019 à partir de 16h00

Le contrôle de la présence de l'intégralité du matériel est à organiser par les différents groupes de production d'entente avec le GS du matériel ou des transports aussi vite que possible. Il doit cependant avoir lieu au plus tard dimanche soir 7 juillet 2019 à 19h dans le dépôt où est entreposé le matériel.

4.5. Dépôt du matériel

A Dornbirn, le matériel est entreposé dans le dépôt officiel placé sous la responsabilité du GS du matériel. Avant de se produire, les groupes viennent prendre en charge les engins accessoires et spéciaux ainsi que les accessoires dans le dépôt et viennent les y redéposer au terme de leur production. Sous réserve d'autres instructions données par le GS du matériel. Le dépôt est fermé la nuit et non accessible.

4.6. Inscription / Identification

Les groupes de production doivent apposer comme suit une inscription ou une étiquette sur les engins et accessoires:

- Nom et numéro du groupe (cf. CO Dornbirn)
- Adresse exacte de la personne de contact
- N° de téléphone portable de la personne de contact
- Groupe spécialisé
- Liste des éléments

4.7. Articles interdits

Les objets suivants sont interdits de transport.

- Bouteilles et cartouches de gaz
- Bouteilles d'essence, estagnon
- Boissons alcoolisées
- Substances addictives
- Engins à main

4.8. Emballage

Les groupes de production doivent emballer les engins accessoires et spéciaux de telle manière qu'ils puissent être chargés directement (idem pour le transport de retour). Cela signifie que les éléments qui bougent pendant le transport et provoquent ainsi des frottements doivent être rembourrés et attachés. La meilleure solution consiste à organiser des palettes avec cadre (4 au max.) et couvercle pouvant être empilées.

4.9. Bon de livraison / Quittance

En confiant du matériel au transport groupé de la FSG les groupes de production reçoivent un bon de livraison/une quittance en guise de procès-verbal de prise en charge.

4.10. Assurance/ Dédouanement

Nous concluons une assurance transport et vol couvrant les trajets aller-retour du point de collecte FSG à Dornbirn. La commission Gymnaestrada décline toute responsabilité pour les dommages et vols intervenant pendant la Gymnaestrada.

Le GS des transports règle les formalités douanières et l'assurance des engins transportés par ses soins. Les groupes de production transportant eux-mêmes leurs engins peuvent s'annoncer auprès du GS des transports qui les aidera pour les formalités douanières.

5. Adresse de contact

Toutes les demandes concernant le transport du matériel sont à adresser à:

GS des transports, Patrick Thaler, patrick@thaler.ch

Prière de ne pas contacter directement le CO de Dornbirn.

Aarau, le 31 mars 2019

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE
Commission Gymnaestrada 2019

Stefan Bosshard
Chef secteur de la logistique

Patrick Thaler
Chef du GS des transports

Markus Zett
Chef du GS du matériel